

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
**Chambre civile**

---

**No. 500-06-001169-214**

**MICHEL SIMARD**

Demandeur

c.

**LOCATION GABRIEL, SOCIÉTÉ EN  
COMMANDITE**

-et-

**GABRIEL AZOUZ**, en sa capacité de  
fiduciaire de Fiducie Immobilière Gabriel

-et-

**PEGGY AZOUZ**, en sa capacité de fiduciaire  
de Fiducie Immobilière Gabriel

-et-

**PIERRE MAMARBACHI**, en sa capacité de  
fiduciaire de Fiducie Immobilière Gabriel

Défendeurs

---

**DÉNONCIATION DES DÉFENDEURS POUR OBTENIR  
DES PRÉCISIONS ET/OU COMMUNICATION DE DOCUMENTS  
SELON L'ARTICLE 169, alinéa 2 C.p.c.**

---

Destinataire :

M<sup>e</sup> Éric Perrier  
PERRIER AVOCATS  
10500, boul. Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H3L 2P4  
Avocats du Demandeur

**SOYEZ AVISÉ** que la présente demande pour dénonciation des défendeurs pour obtenir des précisions et/ou communication de documents sera présentée devant l'Honorable Martin F. Sheehan, de la Cour Supérieure du Québec, au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, à une date et heure à être déterminée par celui-ci ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

1. Les défendeurs, **Location Gabriel, société en commandite** et **GABRIEL AZOUZ**, en sa capacité de fiduciaire de Fiducie Immobilière Gabriel, **Peggy Azouz**, en sa capacité de fiduciaire de Fiducie Immobilière Gabriel et **Pierre Mamarbachi**, en sa capacité de fiduciaire de Fiducie Immobilière Gabriel, (ci-après : « les Défendeurs ») entendent demander des précisions et documents à l'égard de la Demande d'autorisation d'exercer une action collective du demandeur Michel Simard (ci-après : « la Demande »);
2. En effet, la Demande comporte certaines allégations vagues et ambiguës et/ou ne sont pas supportées par les pièces justificatives, tel que plus amplement décrit ci-après;
3. Quant au paragraphe 12 de la Demande :

*12. La défenderesse Location Gabriel, société en commandite est une commerçante spécialisée dans la location de voitures neuves et usagées, de par son nom, tel qu'elle se présente et tel qu'il en appert de l'État de renseignements d'une société de personnes au registre des entreprises communiqué au soutien de la présente demande sous la cote P-1;*

Le Demandeur a fait défaut de fournir et les Défendeurs sont en droit d'obtenir :

- a. Copie de toute pièce justifiant l'implication de Location Gabriel, société en commandite dans la location de l'un ou l'autre des véhicules visés par la demande d'autorisation d'exercer une action collective et/ou son implication aux présentes procédures;
  - b. À défaut, la radiation de cette allégation et le rejet de la procédure à l'égard de Location Gabriel, société en commandite.
4. Quant au paragraphe 15 de la Demande :

*15. Le 30 décembre 2014, le demandeur conclut un premier contrat de location avec les défendeurs pour un véhicule de type Porsche 2010 Cayenne, pour une période de 28 mois, se terminant le 30 avril 2017, tel qu'il appert d'une copie du premier contrat de location communiquée au soutien de la présente demande sous la cote P-4;*

Le Demandeur a fait défaut de fournir et les Défendeurs sont en droit d'obtenir :

- a. Une copie complète de la pièce P-4;
- b. Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule;
- c. Une copie du contrat d'assurance relativement au véhicule;
- d. Une copie des preuves de paiements pour la location du véhicule.

5. Quant au paragraphe 19 de la Demande :

*19. En juin 2017, soit trois mois suite à la fin du premier contrat de location P-4, le demandeur se fait offrir un nouveau véhicule plus récent par les défendeurs, toujours sous forme de location mensuelle avec un terme de trente-six mois (36) jusqu'au 22 juin 2020 pour un loyer mensuel de base avant taxes de 1086,78\$, tel qu'il appert d'une copie du deuxième contrat de location conclu entre le demandeur et les défendeurs communiquée au soutien de la présente demande sous la cote P-5;*

Le Demandeur a fait défaut de fournir et les Défendeurs sont en droit d'obtenir :

- a. Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule;
- b. Une copie du contrat d'assurance relativement au véhicule;
- c. Une copie des preuves de paiement pour la location du véhicule.

6. Quant au paragraphe 25 de la demande :

*25. Au mois de juin 2021, le demandeur est informé par l'entremise de sa fille Mme Marie-Philip Simard, qui cherche alors à obtenir des éclaircissements quant aux modalités de son propre contrat conclu avec les défendeurs, que ces derniers ont admis que les frais « admin incl » sont des «frais administratifs» au montant de 5 50\$ par mois, et qu'ils sont inclus de manière systématique à chaque contrat de location, soit à la ligne 15 de ceux-ci, tel qu'il appert des échanges courriels communiqués au soutien de la présente demande sous la cote P-7 ;*

Le Demandeur a fait défaut de fournir et les Défendeurs sont en droit d'obtenir :

- a. Une copie du contrat conclu entre Marie-Philip Simard et le ou les défendeurs.
7. Quant au paragraphe 41 de la Demande :

*41. Bien que le demandeur ait avisé les défendeurs de la teneur illégale des frais facturés, les défendeurs n'ont en aucun cas proposé un remboursement au demandeur, ni une diminution du loyer mensuel de base de celui-ci ;*

Le Demandeur a fait défaut de fournir et les Défendeurs sont en droit d'obtenir :

- a. Copie de tout avis écrit transmis par le demandeur aux défendeurs.
8. Les documents requis sont nécessaires pour que les Défendeurs puissent se défendre adéquatement et interroger le demandeur sur sa Demande d'autorisation;
9. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, LES DÉFENDEURS DEMANDERONT AU TRIBUNAL DE :**

**ORDONNER** au demandeur de fournir les précisions et/ou documents demandés quant aux paragraphes 12, 15, 19, 25 et 41 de la Demande d'autorisation pour exercer une action collective de 10 jours du jugement à être rendu, sous peine de rejet de la demande introductive d'instance.

**LE TOUT** sans frais, sauf en cas de contestation.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 11 février 2022



---

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.  
Avocats des défendeurs

M<sup>e</sup> Erik P. Masse

[epmasse@belangersauve.com](mailto:epmasse@belangersauve.com)

M<sup>e</sup> Karine Boily

[kboily@belangersauve.com](mailto:kboily@belangersauve.com)

5, Place Ville Marie, bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
t. 514 878.3081 / f. 514 878.3053  
[notification@belangersauve.com](mailto:notification@belangersauve.com)

500-06-001169-214

---

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre civile)  
DISTRICT DE MONTRÉAL

---

**MICHEL SIMARD**

Demandeur

c.

**LOCATION GABRIEL, SOCIÉTÉ EN  
COMMANDITE**

**ET AL.**

Défendeurs

---

**DÉNONCIATION DES DÉFENDEURS  
POUR OBTENIR DES PRÉCISIONS**

---

ORIGINAL

---

Dossier : 11894-1225-338

BV-0092

---

M<sup>e</sup> Erik P. Masse

epmasse@belangersauve.com

**BélangerSauvé**

5, Place Ville Marie, bureau 900

Montréal (Québec) H3B 2G2

t. 514 878.3081

f. 514 878.3053

notification@belangersauve.com

## Fraser, Nathalie

---

**De:** Fraser, Nathalie  
**Envoyé:** 11 février 2022 14:08  
**À:** notification@allianceconseil.pro  
**Objet:** Notification C.S.: 500-06-001169-214  
**Pièces jointes:** Denonciation pour obtenir des precisions.pdf

### BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE (art. 134 C.p.c.)

---

#### EXPÉDITEUR

**NOM :** M<sup>e</sup> Erik P. Masse / M<sup>e</sup> Karine Boily  
[epmasse@belangersauve.com](mailto:epmasse@belangersauve.com)  
[kboily@belangersauve.com](mailto:kboily@belangersauve.com)  
BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.  
Avocats des défendeurs

**ADRESSE :** 5, Place Ville Marie, bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 2G2

**TÉLÉPHONE :** 514 878.3081  
**TÉLÉCOPIEUR :** 514 878.3053  
**NOTIFICATION :** [notification@belangersauve.com](mailto:notification@belangersauve.com)  
**NOTRE DOSSIER :** 11894-1225

#### DESTINATAIRE

**NOM :** M<sup>e</sup> Éric Perrier  
Perrier Avocats  
Avocats du demandeur

**TÉLÉCOPIEUR :** 514 906-6132  
**ADRESSE COURRIEL :** [notification@allianceconseil.pro](mailto:notification@allianceconseil.pro)  
**VOTRE DOSSIER :** 761-1

**Lieu de transmission :** Montréal  
**Date de transmission :** Le 11 février 2022  
**Heure de transmission :** Voir l'heure exacte sur l'entête du courriel

**Nature du document :** Dénonciation des défendeurs pour obtenir des précisions et/ou communication de documents (Art. 169 alinéa 2 C.p.c.)

**Numéro du dossier de cour :** 500-06-001169-214

---

#### AVIS

N.B. : Si ce document vous est transmis par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessous. Veuillez de plus retourner par courrier la transmission originale reçue sans la reproduire.

---

514 878.3081

**BélangerSauvé**

**Nathalie Fraser**

Adjointe juridique

t. 514 876.6349

f. 514 878.3053

[nfraser@belangersauve.com](mailto:nfraser@belangersauve.com)

[www.belangersauve.com](http://www.belangersauve.com)

Ce message électronique de Bélanger Sauvé peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Si vous n'êtes pas le destinataire du message, soyez avisé que toute diffusion ou transcription de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et détruire toute copie en votre possession.

[Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. – 5, Place Ville Marie, bureau 900, Montréal \(Québec\) H3B 2G2 – t. 514 878.3081](#)